



Ariège

VILLE DE LAROQUE D'OLMES COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 décembre 2016

L'an deux mille seize et le treize décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Mesdames : Agnès DEJEAN, Pierrette GUTIEREZ, Alice LE LEANNEC, Nadine HENNECART, Marie-Christine RIVIERE, Marie-Claude TOUSTOU, Michèle PUJOL, Denise CLANET, Pilar RAGUES.

Et Messieurs : Alain CHAUBET, Dominique DULOT, Guy FONTES, Patrick LAFFONT, Jean-Luc MARTY, Roland PUJOL, Rémi ROLDAN, Jean-Philippe MARTY, Mattéo RINALDI, Claude DES.

Secrétaire de séance : Guy FONTES

Absents : Patrick ALIAGA, Cécilia CARDOSO, Jean-Michel VIVANCOS, Carine SARDA.

Procuration :

- Cécilia CARDOSO à Patrick LAFFONT

Le Maire demande à ce que soit rajouté 1 point à l'ordre du jour : Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'emplois.

➤ **Validation du procès-verbal du 04/10/2016**
Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

➤ **Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et la MJC**
P : 20 C : 0 A : 0

A la suite du transfert de la gestion de la compétence jeunesse de la commune à la MJC Guy Mocquet acté par délibération du conseil municipal lors de la séance du 12 novembre 2015, il convient aujourd'hui de signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune, la MJC et la Fédération Régionale des MJC.

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la MJC s'engage à poursuivre dans le cadre de son projet d'éducation populaire et des moyens que la collectivité publique s'engage à lui apporter pour contribuer à sa réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Il est rappelé que la commune met notamment à disposition de la MJC des moyens humains (deux animateurs qualifiés, financement du poste d'animatrice-coordinatrice) et des moyens matériels (prêt de locaux et d'installation, prêt de bus et minibus pour les activités).

Cette convention engage la commune de Laroque d'Olmès, la MJC Guy Mocquet et la Fédération Régionale des MJC pour une durée de trois ans (années 2017, 2018 et 2019) à compter du 1^{er} janvier 2017.

➤ **Validation du « Projet Educatif Local »**
P : 20 C : 0 A : 0

Le projet éducatif local est un document qui traduit l'engagement de la municipalité à travers le rappel de ses priorités et de ses principes au niveau social et éducatif. Il est voté par le Conseil pour une durée de trois ans.

➤ **Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du vieux Laroque**
P : 20 C : 0 A : 0

Conformément à la délibération adoptée lors du conseil municipal du 1^{er} septembre 2015, la municipalité avait décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du

Vieux Laroque, comprenant l'aménagement de la place de la Cabanette, de la place de la République et de la rue de l'Église, sur une période de 3 ans minimum.

Ce concours s'est déroulé en deux phases :

- 1^{ère} phase : sélection de 4 équipes (parmi 15 candidatures) sur la base de références significatives correspondant à ce projet.

- 2nd phase : remise d'esquisse et présentation orale du projet au jury.

A l'issue de la 2nd phase, le jury a décidé de retenir l'équipe « Atelier Tanka / atelier Gama / OTCE Infra » qui a présenté le projet répondant le mieux aux attentes définies initialement.

➤ **Demande de subvention DETR 2017 – Aménagement de la place de la Cabanette**

P : 20

C : 0

A : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du vieux Laroque, la municipalité va engagée les travaux d'aménagement de la place de la Cabanette. Monsieur le Maire informe le Conseil que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à : 229 212€ HT. Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Etat peut subventionner ce type de projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux jusqu'à 30% du montant des travaux hors taxes, avec un plafond de subvention à 30 500€.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention auprès de l'Etat avec le plan de financement suivant :

Plan de financement Aménagement de la place de la Cabanette			
Dépenses		Recettes	
Travaux réalisés HT	215 712 €	DETR	30 500 €
Maîtrise d'œuvre HT	13 500 €	Autofinancement	198 712 €
TOTAL HT	229 212 €		229 212 €

➤ **Lancement d'une consultation pour l'achat d'un tractopelle d'occasion**

P : 20

C : 0

A : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il apparaît nécessaire, au vu des travaux prévus sur la commune (rénovation des routes communales, travaux en régie), d'acheter un tractopelle d'occasion pour les besoins du service technique municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de lancer une consultation auprès de différents fournisseurs afin de pouvoir choisir la meilleure offre.

➤ **Lancement d'un marché public pour la fourniture de gaz naturel**

P : 20

C : 0

A : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il apparaît nécessaire de relancer un marché public pour la fourniture de gaz naturel, les contrats en cours arrivant à échéance au 30 juin 2017.

Les contrats de fourniture de gaz naturel concernent 7 bâtiments municipaux : centre de loisirs, espace Mermoz, hôtel de Ville, stade, cantine, bâtiment Élysée Maury et les écoles.

Afin d'avoir une offre de prix la plus avantageuse, le futur marché public sera conclu pour une durée de 3 ans.

➤ **Lancement d'un marché public pour les assurances**

P : 20

C : 0

A : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il apparaît nécessaire de relancer un marché public pour les contrats d'assurance de la commune, qui arrivent à échéance le 30 juin 2017.

Le marché actuel comprend 4 lots, à savoir : Responsabilité civile, protection juridique,

dommage aux biens, flotte automobile.

Au vu de la spécificité de ce marché public et de la technicité requise pour analyser les offres reçues au vu des prestations et du niveau de couverture proposés, Monsieur le Maire précise que la commune sera assistée par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés publics d'assurance.

➤ **Attribution du marché public pour la fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour la cuisine centrale de Laroque d'Olmes**

P : 20

C : 0

A : 0

La Commission d'attribution des marchés s'est réunie le 7 décembre 2016 pour procéder à l'analyse des offres, et a retenu, au vu des critères d'attributions, les entreprises suivantes :

LOTS	DECISION DE LA COMMISSION
N°1 : PAIN CONVENTIONNEL	SARL AU GOURMET 09600 Laroque d'Olmes
N°2 : PAIN ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	SARL AU GOURMET 09600 Laroque d'Olmes
N°3 : VIANDES DE BOUCHERIE	TERROIRS ARIEGE PYRENEES, 09000 Foix
N°4 : CHARCUTERIE ARTISANALE	TERROIRS ARIEGE PYRENEES, 09000 Foix
N°5 : VOLAILLES / PRODUITS FRAIS	SAVIDOC, 31250 Revel
N°6 : EPICERIE	EPISAVEURS 31140 Saint Alban
N°7 : BEURRE ŒUF FROMAGE	TRANSGOURMET 31621 Eurocentre
N°8 : FROMAGE et YAOURTS CONVENTIONNEL	TERROIRS ARIEGE PYRENEES, 09000 Foix
N°9 : SURGELES	BRAKE, 46200 Souillac
N°10 : FRUITS FRAIS	POMONA TERRE AZUR, 31018 Toulouse
N°11 : FRUITS FRAIS CONVENTIONNELS	TERROIRS ARIEGE PYRENEES, 09000 Foix
N°12 : LEGUMES DE 4 ^{ème} et 5 ^{ème} GAMME	POMONA TERRE AZUR, 31018 Toulouse
N°13 : LEGUMES FRAIS CONVENTIONNELS	POMONA TERRE AZUR, 31018 Toulouse
N°14 : LEGUMES FRAIS BIOLOGIQUES	TERROIRS ARIEGE PYRENEES, 09000 Foix
N°15 : FILETS, PAVES DE TRUITE ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	TERROIRS ARIEGE PYRENEES, 09000 Foix
N°16 : BARQUETTES ALIMENTAIRES JETABLES	RESCASET, 38690 Colombe

Monsieur le Maire précise que le marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an.

➤ **Transfert de la compétence assainissement de la commune de Laroque d'Olmes au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)**

P : 18 C : 0 A : 2

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège ;

Vu le protocole de transfert des compétences au SMDEA ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'adhérer au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège en lui transférant la compétence suivante en matière d'assainissement : l'étude, la réalisation, l'extension, l'amélioration, la rénovation, le contrôle, l'entretien, l'exploitation et la maîtrise d'ouvrage des équipements publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, le contrôle et l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

➤ **Adhésion des communautés de communes au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09)**

P : 20 C : 0 A : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 17 avril 2015, le Comité Syndical du SDE09 s'est positionné favorablement pour l'adhésion des communautés de communes au Syndicat.

Monsieur le Maire précise que par la suite 19 communautés de communes sur 20 ont décidé d'adhérer au SDE09.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, le SDE09 doit consulter ses membres sur ces adhésions.

Dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à se prononcer favorablement ou pas sur l'adhésion des 19 communautés de communes dont la liste est jointe à la présente délibération.

➤ **Demande de subvention DETR 2017 – Aménagement de l'avenue Pierre Sébard**

P : 20 C : 0 A : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans la continuité de l'aménagement de la rue de l'Hôtel de Ville, il apparaît nécessaire de poursuivre le projet d'aménagement au niveau de l'avenue Pierre Sébard.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à : 182 332,73€ HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Etat peut subventionner ce type de projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux jusqu'à 30% du montant des travaux hors taxes, avec un plafond de subvention à 30 500€.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention auprès de l'Etat avec le plan de financement suivant :

Plan de financement - Aménagement de l'avenue Pierre Sébard			
Dépenses		Recettes	
Travaux réalisés HT	169 611,84 €	DETR	30 500,00 €
Maîtrise d'œuvre HT	12 720,89 €	Autofinancement	151 832,73 €
TOTAL HT	182 332,73 €		182 832,73 €

➤ **Demande de subvention au titre des amendes de police – Aménagement de l'avenue Pierre Sébard**

P : 20 C : 0 A : 0

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil départemental au titre de la

répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement de l'avenue Pierre Sémard.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 182 332,73 € H.T.

➤ **Projet d'implantation de la borne de recharge électrique**

P : 19 C : 0 A : 1

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le projet d'implantation d'une borne de recharge électrique dont les travaux seront intégralement pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE 09). Le SDE 09 assure donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et prend financièrement en charge la totalité des frais de fournitures d'installation, de supervision et de maintenance de cette borne. Il est proposé d'implanter la future borne de recharge électrique sur le parking du Centre commercial de Castillanes.

➤ **Décision modificative – Budget Assainissement**

P : 19 C : 0 A : 1

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe assainissement.

Aussi, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 1641 – 16 Emprunts	+ 1000 €	
D 2182 – 21 Immobilisations	- 1000 €	
FONCTIONNEMENT		
D 658 – 65 Autres charges de gestion	+ 13 000 €	
D 706129 – 014 Atténuations de produits	- 13 000 €	
TOTAL	0 €	

➤ **Décision modificative – Budget cuisine centrale**

P : 19 C : 0 A : 1

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe cuisine centrale.

Aussi, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2188 – 21 Immobilisations corporelles	- 3 200 €	
D 1641 – 16 Emprunts	+ 3 200 €	
FONCTIONNEMENT		

D 607 – 011 Charges à caractère général	+ 1 000 €	
D 658 – 65 Autres charges de gestion	- 1 000 €	
TOTAL	0 €	

➤ **Décision modificative – Budget maison de retraite**

P : 19 C : 0 A : 1

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe maison de retraite.

Aussi, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R 752 – 75 Autres produits de gestion		+ 500€
D 023 – Virement à la section d’investissement	+ 500€	
INVESTISSEMENT		
R 021 - Virement de la section de fonctionnement		+ 500€
D 1641 – 16 Emprunts	+ 500 €	
TOTAL	+ 1000 €	+ 1000 €

➤ **Autorisation des dépenses préalables au vote du budget 2017**

P : 20 C : 0 A : 0

Vu l’Article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu’au vu des échéances de factures précédant le vote du budget 2017, il est nécessaire d’autoriser la régularisation des dépenses d’investissement en cours, sur le budget principal et sur les budgets annexes, pour le compte de l’exercice 2017 en préalable au vote du budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l’autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ce qui nous donne les montants maximums suivants par budget et par chapitre :

	Budget principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe cuisine centrale
Chapitre 20	8 205€		
Chapitre 21	132 309€	27 163€	8 341€
Chapitre 23			

➤ **Modification du tableau des effectifs – Création d’emplois**

P : 20 C : 0 A : 0

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité qui fixe ainsi l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le budget communal ;
Vu le tableau des emplois ;
Vu les avancements de grades auxquels sont promouvables certains agents de la collectivité ;
Vu la mise en place du PPCR « Parcours professionnel, Carrières et Rémunérations » à partir du 1er janvier 2017 ;
Le Maire rappelle que, pour les besoins du service, il est nécessaire de créer des postes.
Le Maire propose de créer 8 postes, qui sont les suivants :
3 postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe, à partir du 1er février 2017
3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe, à partir du 1er février 2017
2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe, à partir du 1er février 2017

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Patrick LAFFONT

